

indemnité licenciement économique

Par **gilles07**, le **26/12/2008** à **20:13**

bonjour, je suis nouveau sur ce forum et je vais bientôt arriver, fin février normalement, à mon licenciement (102 emplois sur 108) dans une entreprise textile de l'ardèche à Guilhaumand-Granges (près de Valence) et je voudrais savoir le montant de mon indemnité de licenciement sachant que je suis dans la catégorie ETAM technicien avec un coefficient 240 que j'ai 27 ans et 10 mois d'ancienneté (je suis âgé de 47 ans) dans l'entreprise, sachant aussi que mon salaire brut est de 2314 euros par mois.

au boulot on entend toutes sortes de calcul et je ne sais plus quel est la réalité dans tout ça, si vous pouviez m'éclairer au moins pour avoir une idée.

je ne sais si le fait d'être dans la convention textile cuirs et peaux intervient dans un calcul différent?

si vous pouviez m'aider ce serait sympa
merci et bonnes fêtes de fin d'année

Par **Ben51**, le **04/01/2009** à **19:47**

sous réserve de vérifier que la convention collective ne prévoit pas une indemnité conventionnelle plus favorable, on applique les articles L 1234-9 et R 1234-1 et suivants du Code du Travail

voir ici :

[url:s0a6dxtu]http://www.legifrance.gouv.fr/affichCode.do;jsessionid=A0EA959A0DBAFE81B83CBB482

[url:s0a6dxtu]http://www.legifrance.gouv.fr/affichCode.do;jsessionid=A0EA959A0DBAFE81B83CBB482

Si on fait un calcul rapide (!!! sans garantie!!!) :

si la moyenne de salaire des 12 derniers mois est de 2314 €, vous aurez droit à :

- 1/5 de mois de salaire par année d'ancienneté pendant les 10 premières années, soit $1/5 \times 2314 \times 10 = 4628$ €

- 1/3 ($1/5 + 2/15$) de mois de salaire par année d'ancienneté pour les années au-delà de 10 ans (soit 17 ans et 10 mois), soit 13 112,66 €

soit au total environ 18300 €